

ASSOS. MANIFESTATIONS INFOS

TARGON - le bulletin de votre commune

un art de vivre!

Le mot du Maire



Je n'imaginai pas, un seul instant, reprendre de nouveau ma plume, pour m'adresser à vous. Mais la vacherie d'un virus me contraint à poursuivre encore quelque temps mon mandat. Comme quoi, les aléas de la vie peuvent parfois changer le cours des événements surtout lorsqu'on se trouve confronté à une crise sanitaire sans précédent, nous rappelant combien nous sommes peu de chose face à l'infiniment petit.

Nous voici donc, depuis plusieurs semaines, immergés dans un film catastrophe de série B « COVID 19 » dont on pensait naïvement qu'il n'était l'oeuvre d'auteurs débordant d'imagination. Force est de constater que la réalité dépasse bien souvent la fiction car, ce virus, non content de nous mettre à genoux, va dans sa très grande mansuétude, nous plonger dans une récession mondiale inédite. Mais en avons-nous réellement conscience ?

Quand on voit ce qui se dessine face aux besoins financiers des états pour soutenir leur économie, on mesure l'étendue des dégâts de cette pandémie. Qui l'eût cru ? La finance vole à notre secours loin du discours de « l'ennemi c'est la finance ». Juste retour des choses ! Mais passons.

Cependant, noyés, depuis le 17 mars, dans un flot d'informations contradictoires, nous avons beaucoup de mal à séparer le bon grain de l'ivraie, surtout lorsque nos sachants santé se déchirent. Loin de nous rassurer ces distorsions médicales nous laissent perplexes et dans le doute.

Toutefois ils s'accordent sur un point, le confinement avec en corolaire un certain nombre de gestes barrières. Gestes qui au passage ont supprimé quelques libertés mais ont démontré toute leur efficacité en réduisant la propagation du virus et le nombre de décès.

En attendant, dès les premiers jours de confinement, nous avons constitué une cellule de crise afin d'organiser des actions envers nos personnes âgées, tout en apportant une aide logistique en direction de nos entreprises, nos commerçants et artisans de notre commune qui ont, par ordonnance, pu pour poursuivre leur activité.

Nous avons, en même temps, entrepris la confection de masques grâce au concours de couturières bénévoles, masques que nous avons distribué en direction du secteur économique, du personnel communal. Nous allons relancer cette opération pour que nous puissions dès le 11 mai en fournir, sous certaines conditions à notre population.

Les élus et le personnel, que nous tenons à remercier, ont impulsé un certain nombre de services à savoir les repas à domicile (7 jours sur 7), les courses (2 fois par semaine), la fourniture de médicaments et enfin le relevé du courrier. Nous avons, à la suite à ces initiatives, reçu d'excellent retour.

Mais le défi qui nous attend est sans contexte l'ouverture de notre école le 11 mai.

Sujet ô combien complexe sur lequel nous avons déjà planché. Des réunions de concertation sont prévues avec la communauté éducative. Au coeur de nos discussions, nous aborderons des questions liées à la logistique nécessaire à l'accueil des enfants, des enseignants et des parents. Nous ferons feu de tout bois pour que gel hydroalcoolique, masques réutilisables, distanciation sociale, gestes barrières soient en mesure d'assurer la sécurité sanitaire de toutes et tous.

A l'évidence la France n'était pas prête, les autres, à des degrés divers, non plus. Mais l'élan de solidarité de tous, l'esprit de corps et d'abnégation de nos soignants, et de toutes celles et tous ceux qui ont poursuivi leurs activités malgré le risque de la contamination ont permis à notre Pays de se maintenir à flot. Nous pouvons leur rendre un hommage appuyé.

J'espère que nous tirerons tous les enseignements de cette crise extraordinaire. Quelle nous poussera à plus d'humilité vis-à-vis du monde qui nous entoure sinon Dame Nature nous réservera encore quelques surprises.

Pour ce faire il nous faudra revenir à des valeurs essentielles, telles que savoir cultiver un bout de terrain, allumer un fois de bois, faire un pansement qui, dans le futur, seront peut être plus utiles que taper sur un clavier.

C'est du moins ce que prédisait le philosophe et sociologue Bordelais Jacques Ellul. Quant à l'après il nous faudra le réinventer. Mais connaissant notre esprit frondeur le chemin sera long pour revenir à des jours heureux.

R. PEZAT

SOMMAIRE

Mot du Maire	1
Infos utiles	2
Permanences du maire des adjoints / infos	3
Commune infos	4 à 7
Bibliothèque infos	8 et 10
Assos. Manifestations	11 et 14
Ça se passe chez nous	12

MAI - JUIN 2020

Infos utiles



DECHETS VERTS

La commune organise un ramassage des déchets verts, pour les personnes n'ayant aucun moyen de locomotion, afin de les porter à la déchetterie. Les personnes concernées devront se faire inscrire en mairie. Les déchets verts devront être mis dans des sacs poubelles.

Dates de ramassage :

07 et 21.05 - 4 et 18.06 - 02.07

Pas de collecte tant que la déchèterie est fermée.

Attention il ne sera accepté que des déchets verts.

Toute infraction entraînera l'exclusion du ramassage.

POUR TOUT PROBLEME SUR LE RESEAU D'EAU

En cas d'urgence

SUEZ : 0 977.401.117

ou

SIAEPA : 05.56.06.13.89



SERVICE PUBLIC

Vos droits et vos démarches

- formation
- social
- papiers
- logement
- travail
- justice
- famille

La première **réponse** à vos **questions**

Sur internet service-public.fr

par téléphone

3939

Allo, service public

au prix d'une communication locale à partir d'un poste fixe

MARCHÉ

Sur la place du 11 Novembre

Vendredis : de 7h30 à 13h

Maraîcher, Traiteur, Charcutier, Fromager

Mercredi : Poissonnier Place de l'Eglise

Informations

Permanence Séniors - SUSPENDUE

Au foyer de la R.P.A - Contacter Mme Marie BELLOCQ au 05.56.23.65.86

Lundi 14h à 16h - Mardi 9h à 11h et 14h à 18h

Mercredi 14h à 18h - Jeudi 9h à 11h et 14h à 16h

Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Chaque après-midi activités, ateliers créatifs, jeux de société, de mémoire, goûter, troc loto.... Ouvert à tous.

Le numéro d'urgence d'ERDF (aujourd'hui Enedis) est le 09 72 67 50 33.

Urgence Sécurité Gaz au 0 800 47 33 33 (appel gratuit depuis un poste fixe)

ORDURES MENAGERES

Tout départ ou arrivée sur la commune doit être signalé en Mairie, ainsi que toute modification dans votre foyer.

BOITE AUX LETTRES

Merci de faire apparaître sur votre boîte aux lettres :

- Noms et prénoms des occupants du logement
- Numéro de la maison ou du logement

Horaires d'ouverture de la déchetterie de St Léon



DECHETERIE FERMÉE

voir information sur le site du SEMOCTOM

NOUVEAUX

Horaires d'ouverture du Secrétariat de la Mairie au public

Tél : 05.56.23.90.13 - fax : 05.56.23.45.47

mairie.targon@wanadoo.fr

www.mairie-targon.fr

lundi	9h00 - 12h30	Fermée
mardi	9h00 - 12h30	Fermée
mercredi	9h00 - 12h30	Fermée
jeudi	9h00 - 12h30	Fermée
vendredi	9h00 - 12h30	Fermée

Maire et Adjoint

*M. PEZAT Richard,
Maire reçoit sur
rendez-vous en Mairie :*

Lundi - mardi -
mercredi - jeudi
de 14h00 à 18h00

*Les adjoints reçoivent
en Mairie
sur rendez-vous :*

MAULUN Frédéric

AVENTIN Mireille

DEJEAN Frédéric

ORGANISMES PRESENTS

- Assistante sociale M.S.A.
le 3e jeudi du mois, sur rendez-vous pris au 05.57.98.25.10.
- Assistante sociale Régime Général
le mardi, sur rendez-vous pris à la M.D.S.I. de Cadillac au 05.57.98.12.00.
- Monsieur ROBERT S., Architecte du C.A.U.E
Permanence 3^e jeudi de chaque mois de 10h à 12h
Prendre rendez-vous à la mairie : 05.56.23.90.13
- Familles rurales : Permanences défense des consommateurs le lundi de 9h à 12h
Prendre rendez-vous au 06.79.84.59.39, M. FRIOU.
- SIPHEM :
Prendre rendez-vous au 05.56.71.70.20.

OUVERTURE AU PUBLIC

GENDARMERIE DE TARGON

mercredi et vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
Téléphone : 05.57.34.45.30

GENDARMERIE DE CREON

lundi au samedi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
Dimanche : de 9h00 à 12h et de 15h00 à 18h00
Téléphone : 05.57.34.45.20

Infos

Lors d'intempéries, en cas de coupure générale d'électricité sur la commune, vous pouvez joindre la mairie au

05 56 23 63 05

Au-delà des heures d'ouverture de la mairie,

Vous pouvez appeler le

06 37 24 50 22

pour toute urgence.



CLIC Sud Gironde :

Service public gratuit

Informations, conseils, aide aux démarches pour le maintien à domicile ou entrée en établissement des personnes âgées.

Aide à la constitution des dossiers MDPH

Permanence un mercredi sur deux à la maison de santé de Targon (sur rendez-vous) ou à domicile
Tel : 05.56.61.53.10

PHARMACIE ET MEDECIN DE GARDE - 3237

Vous pouvez désormais suivre l'actualité culturelle Targonnaise sur la page Facebook « Culture Targon »
<http://www.facebook.com/CultureTargon>

ETAT CIVIL RECONNAISSANCE

Nous recommandons aux futurs parents, non mariés, de venir en couple à la mairie, avant la naissance de l'enfant.

En effet, la procédure de reconnaissance anticipée leur évitera d'avoir des problèmes administratifs par la suite.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes âgés de 16 ans, nés en 2003 ont l'obligation de se faire recenser en Mairie, à partir de leur date d'anniversaire

munis du livret de famille et d'une pièce d'identité ou d'un acte de naissance (Présence du jeune indispensable)



Soyons vigilant !

Ne nous croyons pas à l'abri à la campagne.

Nous ne saurions trop vous rappeler la nécessité de suivre scrupuleusement le confinement imposé par notre gouvernement.

Rester chez vous

- Ne sortez que si vous ne pouvez télé-travailler et devez obligatoirement aller travailler.
- **Limitez vos sorties** pour aller faire vos courses en les groupant dans le temps et/ou avec des voisins.
- Ne serrez pas les mains, ne vous embrassez pas, tousez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir en papier.
- Lavez-vous régulièrement les mains avec du savon ou du gel hydro-alcoolique.
- Respecter une distance d'au moins 1 m partout entre vous

Le strict respect de ces consignes permettra :

- De vous protéger
- De protéger les autres si vous êtes porteur asymptomatique
- De protéger tous ceux qui doivent continuer à travailler pour nous soigner, nous alimenter,...

**NOUS SOMMES LES ACTEURS
DE CETTE GUERRE.
CHACUN D'ENTRE NOUS PAR
SON COMPORTEMENT PEUT
INFLUENCER LE COURS DE CETTE GRAVE
CRISE SANITAIRE**

SERVICES AUX PERSONNES AGEES

La commune de Targon a décidé de proposer un service repas à domicile et un service course aux personnes âgées pour les aider à gérer au mieux cet épisode de restriction de déplacement et ainsi limiter leur risque d'exposition lors de déplacements même essentiels.

En relation avec la pharmacie Bizat-Ancelm de Targon, nous avons décidé d'étendre les services à la récupération de médicaments.

Service Repas

Ainsi, le service repas se fera chaque jour, samedi et dimanche compris.

Possibilité d'être livré gratuitement à domicile.

Service courses à Carrefour Contact

Une liste de course pourra être remise à partir de votre domicile ou par téléphone. Les services de la commune en relation avec Carrefour Contact les feront pour vous et vous les livreront à domicile dans un délai de 2 jours.

Service Pharmacie

En relation avec la pharmacie Bizat-Ancelm de Targon, nous avons décidé d'étendre les services à la récupération de médicaments.

Livraison gratuite à domicile.

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter la mairie au 05.56.23.90.13

SIGNALEMENT DES PERSONNES SEULES

Vous connaissez des personnes seules, sans famille ou amis autour d'elles.

Bien entendu, vous pouvez prendre de leurs nouvelles, vérifier de quoi elles ont besoin, les aider dans le respect des gestes barrières.

Vous pouvez également nous le signaler afin que nous les contactions pour leur proposer de profiter des services mis en place par la mairie.

LES LINGETTES, C'EST PAS DANS LES TOILETTES !

En cette période de crise sanitaire, les services d'assainissement lancent l'alerte sur les conséquences des lingettes désinfectantes jetées dans les toilettes : celles-ci bouchent les tuyaux et bloquent les pompes des systèmes d'assainissement.

Pourquoi ne faut-il pas jeter de lingettes dans la cuvette des WC ?

Les lingettes comme les autres objets susceptibles de constituer des fils qui ne sont pas très rapidement solubles ou biodégradables (sacs plastiques, serviettes hygiéniques, cotons tiges, morceaux de tissus, etc.), posent de multiples problèmes : obstruction des réseaux de petit et moyen diamètre, y compris dans les immeubles ; mise en panne des pompes et des organes mobiles. Au-delà des coûts induits par ces dysfonctionnements, les conséquences peuvent être importantes en termes de confort (mauvaises odeurs, impossibilité d'évacuation des effluents, débordements...), d'environnement et même de santé publique (dégagement de gaz toxiques ou explosifs).

D'une façon générale, peut-on tout mettre dans un système d'assainissement ?

L'appellation courante « tout-à-l'égout » est redoutable. Elle laisse entendre que l'on peut tout évacuer dans un système d'assainissement. La réalité est très différente. Les produits toxiques (diluants, pesticides, résidus de peinture, etc.) non seulement ne sont pas épurés par la

station d'épuration, mais ils sont également susceptibles d'intoxiquer les communautés d'algues et de bactéries qui la font fonctionner et donc de réduire son efficacité. Ils sont également extrêmement dangereux pour le personnel d'exploitation qui travaille dans les réseaux et peuvent être à l'origine d'accidents graves. Enfin, ils polluent les milieux aquatiques.

Les mégots de cigarettes, papiers gras, ou résidus divers introduits dans les bouches d'égout s'accumulent au fond des conduites qu'ils bouchent petit à petit, provoquant des odeurs désagréables et risquant de faire déborder les réseaux en cas de pluie. Lorsqu'ils sont lessivés par un orage, ils sont rejetés, souvent sans aucun traitement et viennent polluer les milieux aquatiques.

Un système d'assainissement est conçu pour recevoir uniquement des eaux usées domestiques et des eaux pluviales. Tous les autres déchets doivent être évacués avec les ordures ménagères s'ils ne sont pas toxiques, rapportés dans une déchetterie ou une filière spécialisée (par exemples pour les médicaments) dans le cas contraire. Ceci est vrai aussi bien pour les macro-polluants (ceux qui sont visibles) que pour les micropolluants, souvent plus dangereux encore pour la santé et pour l'environnement.

Votre wc n'est pas
une poubelle
à lingettes



DISTRIBUTION ET CONFECTION DE MASQUES

Nous avons sollicité des couturières pour fabriquer bénévolement des masques en tissus. Environ 500 ont été confectionnés. Ceux-ci ont été distribués au profit des entreprises, commerçants, aides ménagères, personnel communal,...

Nous remercions tous les participants à cette action.

En vue du déconfinement, une dotation de 2000 masques réutilisables doit nous parvenir en provenance du département et de la métropole. Cette dotation (non livrée à ce jour) nous permettra de fournir un masque à chaque Targonnais.

Nous organiserons cette distribution à la réception des masques.

Cependant, nous souhaitons compléter cette dotation par une commande complémentaire de 3000 masques en tissus lavables et réutilisables. Plutôt que de passer commande à un fabricant potentiellement étranger avec une hypothétique date de livraison, nous sollicitons les couturières ayant déjà œuvrées bénévolement mais aussi tout autre couturier novice ou confirmé souhaitant participer. Les

personnes ne pouvant fabriquer que de petites quantités sont également les bienvenues.

La fabrication de ces masques sera rétribuée 1€ l'unité.

Nous fournirons le tissu et les liens si vous n'en avez pas. Un modèle de masque conforme à la norme AFNOR sera fourni.

Toutes les personnes intéressées pour participer à cette opération sont priées de se faire connaître auprès de Mme Aventin (adjointe référente) ou du secrétariat de la mairie au 05.56.23.90.13.

Tant que la production et la distribution de masques pour le grand public ne seront pas stabilisées et assurées correctement par les industriels, nous souhaitons vous faciliter l'accès à des masques par les actions évoquées ci-dessus mais nous vous encourageons également à réaliser par vous-même vos propres masques réutilisables.



F. MAULUN

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Je suis le conciliateur du canton de l'entre deux mers.
Et à ce titre je vous propose de concilier les administrés pour tout conflit relatif à

- voisinage, nuisances
- voisinage à caractère immobilier
- différend entre personnes
- locataires, bailleurs et copropriété
- consommation
- baux commerciaux et rural

Les justiciables peuvent prendre rendez vous à la mairie de Saint Maixant : tel 05 56 62 03 08

Permanences à la mairie de Saint Maixant sont le premier et troisième lundi de chaque mois



Eric Cordonnier

BIOTIMARRONS



L'association BIOTIMARRONS qui oeuvre à la relocalisation d'une agriculture nourricière de qualité biologique,

distribue chaque vendredi au 4 rue René Pezat à Targon

les produits commandés par ses adhérents : légumes, œufs, fromages et produits laitiers de chèvre et de brebis, épicerie.

D'autres commandes sont mensuelles : volailles, colis de porc...

Une très grande partie de ces produits sont issus de l'agriculture et de l'élevage local.

Ces distributions se font dans des conditions de sécurité sanitaire optimale.

BIOTIMARRONS

SIRET 824 087 654 0001

24 domaine du Bois de Chartres

33760 TARGON

www.facebook.com/biotimarrons

<http://marchebiotargon.wixsite.com/info>

Patrick LAGUIONIE

06.13.16.14.99



BRULAGE INTERDIT

Interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts, toujours en vigueur. A l'approche des beaux jours, sans doute n'est-il pas inutile de revenir sur quelques règles à respecter, notamment concernant le brûlage des déchets verts à l'air libre. CETTE PRATIQUE est INTERDITE en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Outre qu'elle présente des risques (incendie) et qu'elle occasionne des nuisances, elle émet surtout de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement. Tout producteur de déchets verts est concerné : particuliers, entreprises, exploitants agricoles et forestiers, collectivités territoriales... Le brûlage (sauf rares exceptions et dérogations particulières) est interdit TOUTE L'ANNEE ; Le contrevenant s'expose à une amende d'un montant de 450€.

Des solutions ? En voici quelques-unes ! - broyer les végétaux (y compris tonte des pelouses) pour servir de paillage sur les plates-bandes - pratiquer le compostage individuel (si intéressé par l'obtention d'un composteur individuel, se rapprocher des services communaux ou intercommunaux) - apporter ses déchets verts en déchetterie dès que ce sera à nouveau possible

BIENTÔT 16 ANS

PENSEZ AU RECENSEMENT

Vous devez vous faire recenser dans les 3 mois suivant vos 16 ans. Cette démarche est indispensable pour l'inscription à des concours ou examens (conduite accompagnée par exemple).

Elle facilite votre inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Par la suite, vous obtiendrez un certificat de participation qui remplacera l'attestation de recensement.

Pour se faire recenser, rendez-vous en mairie, muni(e) de votre carte d'identité et du livret de famille des parents, ou par internet.

Ce qu'il faut SAVOIR ...

REGLEMENT SANITAIRE
DEPARTEMENTAL RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 6 bis – Mars 1985 Article 120

JETS DE NOURRITURE
AUX ANIMAUX.
PROTECTION CONTRE LES
ANIMAUX
ERRANTS, SAUVAGES,
OU REDEVENUS TELS.

Il est interdit de jeter ou de déposer en tous lieux et établissements publics, jardins, parcs, bois, promenades, cimetières, etc., des graines ou toute nourriture susceptible d'y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats et les pigeons. La même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble ou d'un établissement lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage, d'attirer les rongeurs, ou de compromettre les parterres et plantations. Les propriétaires d'immeuble et de tous établissements publics ou privés ou leurs représentants doivent faire obturer ou grillager toutes les ouvertures susceptibles de donner accès aux rongeurs, aux chats et aux pigeons et de permettre la nidification de ces derniers. Ces dispositifs sont tenus constamment en bon état d'entretien. Toutes mesures doivent être prises pour empêcher que la pullulation de ces animaux soit susceptible de causer une nuisance ou un risque de transmission de maladies à l'homme ou à l'animal. Les propriétaires d'immeubles et de tous établissements

publics ou privés ou leurs représentants doivent faire procéder à la capture des pigeons et des chats errants en vue de les transférer dans les lieux autorisés ou de les détruire selon la réglementation en vigueur (1), sans que l'ordre public ne soit troublé et qu'aucun dommage ne soit causé à un tiers. L'utilisation éventuelle de produits médicamenteux devra, dans tous les cas, respecter les dispositions du Code de la Santé et notamment celles des articles L610 et L611. Les façades et parties d'immeubles souillées seront nettoyées et éventuellement désinfectées.

(1) Article 564 du Code Civil – 202, 203, 205, 213, 232/2 du Code Rural. Arrêté ministériel du 8 juin 1961 portant règlement sur la police de la chasse.

NOURRIR LES PIGEONS SUR
LA VOIE PUBLIQUE

EST PASSIBLE D'AMENDE

Le service de l'environnement et de l'agriculture rappelle qu'il est interdit de nourrir les pigeons sur la voie publique. En effet, l'article 120 du règlement départemental L1311-2 du code de la santé publique stipule que tout contrevenant s'expose à une amende.

Pour réguler le nombre de pigeons, la commune a été contrainte de déclencher une campagne de capture pour limiter, entre autres, les pontes les naissances et les nuisances faites aux bâtiments publics et privés.

Leur prolifération occasionne de nombreuses dégradations sur, à la

fois, les façades des maisons et les toitures de l'église. Ces désagréments engendrent pour la collectivité des frais non négligeables qui pourraient être évités si chacun se comportait de manière responsable.

NUISANCES SONORES

Voici le retour des beaux jours, des tondeuses et des soirées animées dans le jardin qui peuvent engendrer des nuisances sonores dérangeantes pour le voisinage. De jour comme de nuit, les bruits qui peuvent créer un trouble de voisinage sont provoqués par :

- Une personne (cri, chant...).
- Une chose (instrument de musique, chaîne hifi, outil de bricolage, électroménager...).
- Un animal (abolements...).

Il est donc demandé à chacun de respecter la tranquillité du voisinage participant ainsi à l'harmonie du cadre de vie.

L'utilisation des engins bruyants (tondeuse, bétonnière, débroussailleuse...) est autorisée pour les particuliers dans les créneaux suivants :

- 8 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 les jours ouvrables.
- 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h les samedis.
- 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés.



Madame, Monsieur,

La médiathèque municipale est actuellement fermée au public, mais nous vous proposons l'accès aux ressources numériques de Biblio-Gironde. Autrement dit, il s'agit de la médiathèque en ligne proposée par Biblio-gironde.

Le dispositif existe déjà pour les abonnés de la médiathèque. En cette période de confinement, nous avons décidé de l'ouvrir à tous les Targonnais.

Qu'est-ce que la médiathèque en ligne ?

La médiathèque en ligne contient des milliers de ressources numériques, allant des films aux bandes dessinées, en passant par des formations et de la musique en ligne.

● « **médiathèque numérique** » : plus de 5 000 films et documentaires à regarder en ligne ou à télécharger.

« **TOUT Apprendre** » : 2600 cours pour apprendre la bureautique, révision code, soutien scolaire...

« **dimusic** » : 3 000 000 de morceaux de musique issus de labels indépendants à écouter.

« **assimil** » : apprentissage avec une trentaine de langues disponibles,

« **cafeyn** » : plus de 1 000 magazines à feuilleté en ligne sur son ordinateur, sa tablette et son smartphone,

« **storyplay'r** » : plus de 800 contes à lire et parfois à écouter.

« **ma petite médiathèque** » : des histoires, des tutos, des jeux, des films pour les enfants de 3 à 12 ans.

Dans la rubrique « **Actus** » vous retrouverez des informations sur les nombreux événements et activités proposés par les bibliothèques de Gironde (conférences, cafés littéraires, soirées spectacles, etc.).

Vous découvrirez aussi parmi les ressources proposées, les « **Coups de coeur** » soigneusement sélectionnés par les bibliothécaires de Gironde.

Comment s'inscrire ? EN 3 ETAPES :

Envoyer un mail à la bibliothèque de Targon sur bibliotheque.targon@orange.fr pour faire une demande d'inscription.

Un mail de retour vous sera envoyé dans les 48h afin de finaliser votre inscription.

Ensuite il vous suffit d'aller sur le site www.biblio.gironde.fr

Vous vous inscrivez en cliquant sur le bouton en haut à droite de votre écran (sur le personnage),

Vous remplissez le formulaire en précisant bien dans quelle bibliothèque vous êtes inscrit et validez le formulaire (le numéro d'inscription n'est pas nécessaire).

Vous recevrez un mail à l'adresse que vous aurez renseignée vous indiquant que votre demande d'inscription a été prise en compte et que la bibliothèque à laquelle vous êtes inscrit va étudier votre demande dans les 4 jours à venir.

Une fois que la médiathèque de Targon aura validé votre inscription, vous pourrez vous connecter à votre espace pour accéder à toutes les ressources gratuitement en cliquant sur le même bouton en haut à droite et en saisissant votre mail et mot de passe dans la zone "Public".

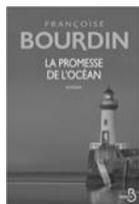
L'équipe de la médiathèque reste à votre disposition pour vous accompagner dans la découverte de ce site et de ces nombreuses rubriques.



Le livre du mois

La promesse de l'océan

Françoise Bourdin



« En Bretagne, entre marées et vents contraires, l'histoire tumultueuse d'une jeune femme décidée à s'imposer en milieu masculin, et à donner un nouvel élan à sa vie. »

&&

Qu'en dit la presse ?

www.babelio.com (commentaire de lecteurs)

« (...)C'est un livre que j'ai dévoré en un après-midi et qui m'a fait voyager au cœur du quotidien des marins-pêcheurs en Bretagne. Les personnages sont attachants et l'auteure nous transporte dans la « vraie » vie quoique romancée il faut l'avouer. A découvrir. (...) »

&&

« (...)Françoise Bourdin aime la mer et les gens de mer, elle les connaît bien aussi (ou elle est bien conseillée). En dépit d'un développement romanesque assez convenu et de personnages quelque peu stéréotypés, l'atmosphère réaliste d'un port de pêche

qu'elle reproduit rend plaisante cette histoire de femme. (...) »

&&

« (...)Le charme principal de ce roman vient qu'on a du mal à rester indifférent, à prendre de la distance, on est pris au jeu, on espère, on a peur, on s'indigne... Et lorsque on a tourné la dernière page, au final, pris par le récit qui nous a tenu en haleine jusqu'à la fin, on a passé un très bon moment. »

&&

Mon Avis

Roman choisi pour découvrir cet auteur que je ne connaissais pas et dont plusieurs lecteurs m'ont dit le plus grand bien.

Françoise Bourdin, nous emmène en Bretagne dans le monde de la pêche. Mahé Landrieux, une jeune trentenaire est patron pêcheur, un métier assez rare pour une femme. Suite à l'AVC de son père Erwan, elle mène de main de maître la pêcherie et a été acceptée par toute l'équipe. La jeune femme en plus des pêcheurs, s'occupe de son père dont le caractère bougon ne la laisse pas toujours de marbre. Veuf très jeune, Ewan a élevé sa fille seule en essayant de lui apprendre les rudiments du métier et il a bien réussi. La jeune femme a pourtant connu des drames. En plus de la perte de sa maman, elle a perdu également Yvon, son fiancé tombé à l'eau lors d'une grosse tempête et

dont le corps n'a jamais été retrouvé. Lors de la messe d'adieu à Yvon, elle est abordée par une jeune femme qui lui dit sans ménagement qu'elle est la petite amie d'Yvon et qu'ils ont un enfant. Abasourdie par cette nouvelle, Mahé va malgré tout remonter la pente grâce à sa meilleure amie Armelle et Jean-Marc son meilleur pêcheur, secrètement amoureux d'elle. Un jour, Mahé reçoit la visite de Rozenn, la petite amie d'Yvon qui vient lui réclamer de l'argent, n'étant pas en mesure d'élever correctement son enfant. Mahé cède puis le regrette. Une autre fois, Rozenn viendra lui confier son fils dont elle semble vouloir se « débarrasser » pour conquérir un homme. Mahé, accepte une nouvelle fois. Avec sa vie trépidante, et la trahison qu'elle a subie, Mahé ne laisse pas beaucoup de place à l'amour. Elle va pourtant croiser la route d'Alan, son dentiste qui tombe sous son charme et ne la laisse pas indifférente. Peu à peu les deux personnages vont se rapprocher mais leur relation va être un peu chaotique du fait de leurs caractères respectifs bien trempés. Quelque temps après, Mahé va perdre son père qui s'était affaibli, là encore Armelle sera à ses côtés. La jeune femme va-t-elle trouver de la place pour vivre enfin sa vie et être heureuse? Vous le saurez en lisant La promesse de l'océan...

Patricia SALVAGE

HORAIRES D'OUVERTURE

Période scolaire

Mardi : 14 h 30 - 18 h
Mercredi : 9 h - 12 h
 14 h 30 - 18 h
Jeudi : 14 h 30 - 18 h 30
Vendredi : 9 h - 11 h
 14 h - 18 h
Samedi : 9 h 30 - 12 h 30

A NOTER DANS VOS AGENDAS, SUR VOS TABLETTES...

Vendredi 25 juin de 17 heures à 19 heures

Atelier jeux avec la ludothèque de Créon

Fermeture de la médiathèque: Vendredi 22 et Samedi 23 mai

La médiathèque numérique: avec biblio.gironde les personnes inscrites à la médiathèque peuvent consulter de nombreuses ressources numériques (films, histoires pour enfants...) gratuitement. N'hésitez pas à vous renseigner à la Médiathèque...

Pour tout renseignement contacter le : 09.67.13.69.37 Ou bibliotheque.targon@orange.fr

Médiathèque infos

Solution des jeux du numéro précédent

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	H	O	R	L	O	G	E		G	R	E	E
II	E	R	E		I	R		P	R	I	M	E
III	U		G	A	L	E	T		A	M	E	S
IV	R	E		U		S	A	S	S	E	R	
V	E	U	H		P		S	E	S		I	N
VI	U	S		P	A	R		P	E	S	T	E
VII	X		P	A	L	A	I	S		T	E	S
VIII		S	A	R	I		D		I		S	
IX	P	A	Q	U	E	R	E	T	T	E		E
X	R		U		R	U	A		E	R	G	S
XI	E	T	E	S		E	L	I	M	E	E	S
XII	S	U	T		R	E	E		S		O	S

L'expression à découvrir était:



Vous aurez compris : Amuser la galerie.

Voici vos jeux du mois...

Jeux Détente

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												
XI												
XII												

HORIZONTALEMENT :

I/ Solidarité. Givre. II/ Poison. Disparu. III/ Décor en forme d'œuf. Prénom d'une célèbre actrice italienne. IV/ Insecte éclaireur. Vedette. V/ Métal précieux. Correspond. L'iridium. VI/ Genre. VII/ Ne sait pas. Bureau du notaire. VIII/ Liquide vital. Nouveau. IX/ Partie d'un tout. X/ On en espère de meilleurs. Cube. XI/ Os. Venu au monde. XII/ Coutumes. Géré par l'État.

VERTICALEMENT : 1/ Défend l'environnement. Divertissement. 2/ Dêvêtu. Vieille cité. Bandes de tissu. 3/ Echange. Prône la paix. Chiffre. 4/ Enchantée. Pas cuits. 5/ Hall d'aéroport. Conjonction. 6/Voyelles. Noue. Réfléchi. 7/ Prit froid. Rivière d'Alsace. 8/ Mèche rebelle. Bois précieux. À moi. 9/ Marquent l'âge. Questions de test. 10/ Reconnaissance. Négation. 11/ Ami d'Eliott. L'argon. Se mangent à Noël. 12/ Attacher. Lance.

Rébus Déchiffrez le rébus et découvrez une expression



Réponse

Bonne lecture, prenez bien soin de vous et à bientôt

Patricia SALVAGE



PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE
D'ACCOMPAGNEMENT
PSYCHOLOGIQUE

CovidPsy33



CONFINEMENT
ANGOISSE
STRESS
TRISTESSE
SOLITUDE
ISOLEMENT
TENSIONS

NOUS VOUS PROPOSONS UN ACCOMPAGNEMENT
PSYCHOLOGIQUE GRATUIT DANS LE CONTEXTE DE CRISE
SANITAIRE ACTUELLE.

N°Vert 0 800 71 08 90

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 10H À 18H

En partenariat avec

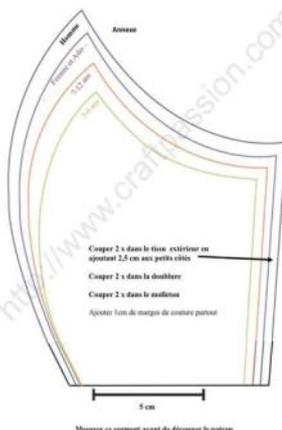


En raison du
confinement.
Toutes les
manifestations
sont annulées
jusqu'à
nouvel ordre.

COVID-19



Avis aux personnes sachant coudre



Besoin de masques
Aidez-nous !



INSCRIPTION A LA LETTRE D'INFORMATION DE LA COMMUNE

En cette période de confinement, les moyens de communication numériques sont bien évidemment adaptés. Pour être destinataire des informations mises à disposition par la commune, inscrivez-vous gratuitement à la newsletter de la commune.

Pour cela, rien de plus simple.

- 1 - Allez sur le site www.mairie-targon.fr
- 2 - Saisissez votre adresse mail dans l'onglet « Soyez avertis » et cliquez sur « s'inscrire à la newsletter »
- 3 - Validez votre inscription en répondant au mail de demande de confirmation d'inscription

UN NOUVEAU MOYEN D'INFORMATION - PANNEAUPOCKET

En complément des moyens déjà mis en oeuvre par la mairie pour vous informer,

- site internet (www.mairie-targon.fr)
- newsletter
- bulletin municipal
- panneau d'affichage à l'ERL

nous mettons désormais à votre disposition le panneau d'affichage de la ville de Targon sur votre smartphone.



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, la mairie s'est équipée de l'application **PanneauPocket**.

Les événements locaux, l'actualité et les alertes de la commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.



L'APPLI MOBILE QUI VOUS RAPPROCHE DE VOTRE MAIRIE



SIMPLE ET GRATUIT

Testez vous-même!

- 1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore** ou **PlayStore**
- 2 Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre commune en favori en cliquant sur le cœur  situé à côté de son nom.

Pas besoin de créer un compte !

Félicitations, vous recevrez désormais des notifications de votre commune en cas d'alertes ou d'informations.

BONNE UTILISATION !



MERCI DE NE PAS ME JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE !